



Ville de Val-de-Scie

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 JANVIER 2026

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

Date de convocation : 22/01/2026

Date d'affichage : 22/01/2026

L'An deux mil vingt-six le Vingt-neuf Janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Val-de-Scie, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian SURONNE, Maire.

Selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne M. Claude FRANC pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. Claude FRANC donne lecture du Procès-verbal de la séance du 04/12/2025 qui est approuvé par le Conseil Municipal, sauf M. Arnaud DUBOIS qui s'abstient.

NOM Prénom		NOM Prénom		NOM Prénom	
SURONNE Christian	P	NOURRICHARD Gérard	P	LETELLIER Olivier	E
VANDERPLAETSEN Michel	P	CHEVALLIER Nadine	PVR	THIERRY Stéphane	A
PELISSE Virginie	P	AUVRAY Patrice	P	LETEURTRE Céline	P
DELAUNAY Olivier	P	DELAFONTAINE Isabelle	P	PEUDEVIN Vincent	PVR
BOUDIN Françoise	P	JARNOUX Chantal	PVR	LEMERCIER Monique	PVR
FRANC Claude	P	CONTREMOULIN Anne-Marie	P	PINEL Emmanuel	P
LESUEUR Claudine	P	CABIN Antoinette	E	DUBOIS Arnaud	P
CHOMANT Jean	P	RENAULT Catherine	P	SOULET Virginie	P
MOREL Maryse	P	PETIT Marc	P	GOSSE Anne	PVR

(Légende : P : présent - A : absent - PVR : pouvoir - E : excusé)

Pouvoirs :

Mme Nadine CHEVALLIER donne pouvoir à Mme Maryse MOREL

Mme Chantal JARNOUX donne pouvoir à Mme Claudine LESUEUR

M. Vincent PEUDEVIN donne pouvoir à M. Christian SURONNE

Mme Monique LEMERCIER donne pouvoir à Mme Virginie SOULET

Mme Anne GOSSE donne pouvoir à M. Marc PETIT

Excusés :

Mme Antoinette CABIN

M. Olivier LETELLIER

Absent :

M. Stéphane THIERRY

Formant la majorité des membres en exercice.

ORDRE DU JOUR

Approbation Procès-verbal Séance du Jeudi 4 Décembre 2025 à 18 H 30

Compte-rendu Commission Enseignement - Animations Mardi 20 Janvier 2026 à 17 H 30 :
Mme Françoise BOUDIN

Travaux Salle des Fêtes d'Auffay

Travaux aménagement accotement Rue du Bosc Sévis

Poste de transformation électrique Rue Georges Pompidou Auffay : rapport de maintenance et mise aux normes

Personnel communal : avancement de grade 2026

Commune Bacqueville-en-Caux : scolarisation 1 enfant à compter de l'année scolaire 2025/2026

CDC Terroir de Caux : Procès-verbal Conseil Communautaire du 13/11/2025

Affaires Diverses

a) Commission des finances :
Mardi 10 Mars 2026 à 17 H 30

b) Date prochain Conseil Municipal :
Jeudi 12 Mars 2026 à 18 H 30

c) Remise des prix illuminations de Noël :
Samedi 14 Février 2026 à 16 H 30

d) Population de Val-de-Scie au 01 Janvier 2026 :
2 555 Habitants

e) Compte-rendu rendez-vous CEREMA/École Élémentaire 10/12/2025

Questions diverses

1. Compte-rendu Commission Enseignement - Animations Mardi 20 Janvier 2026 à 17 H 30 : Mme Françoise BOUDIN

a) Concours Agricole Auffay 2026

Comme déjà annoncé dans la séance du Conseil Municipal en date du 6 Novembre 2025, le concours agricole 2026 est annulé.

A la décision municipale s'ajoutent les problèmes sanitaires de dermatose nodulaire et de grippe aviaire.

b) Fête de la Musique 2026

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'interroger Monsieur le Président du Comité des Fêtes quant à l'organisation de cette manifestation.

c) 14 Juillet 2026

Le 13 Juillet, auront lieu à Auffay la retraite aux flambeaux et le feu d'artifice sur le thème « James Bond ».

Le 14 Juillet se tiendra la cérémonie en présence des sapeurs-pompiers d'Auffay qui, comme chaque année, iront à Sévis et à Cressy pour un dépôt de gerbe aux Monuments aux morts et reviendront à Auffay pour la traditionnelle cérémonie de revue du personnel et du matériel.

Le soir auront lieu la retraite aux flambeaux et le feu d'artifice à Cressy.

d) Fête foraine Auffay 21 et 22 Novembre 2026

L'organisation reste la même que les années précédentes.

e) Divers

- Date spectacle de Noël des enfants des écoles de Val-de-Scie : 11/12/2026 à la salle des fêtes d'Auffay.
- M. Patrice AUVRAY, Président de l'Amicale des anciens élèves de Sévis, a sollicité la commune pour une participation à l'organisation des 80 ans de l'association. Comme l'a souhaité la commission, le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat par la commune d'une valise feu d'artifice, comme cela est fait à Cressy chaque 14 Juillet.

2. Travaux Salle des Fêtes d'Auffay - Délibération n°01/2026

M. Michel VANDERPLAETSEN rappelle au Conseil Municipal que ces travaux ont déjà été évoqués en Commission Aménagement, Travaux, Urbanisme, mais que le projet n'a pas pu être présenté en Conseil Municipal du fait de la durée d'instruction des dossiers d'autorisation. Les devis n'auraient plus été valables. En effet, la modification d'un établissement recevant du public nécessite une autorisation d'urbanisme et une autorisation sur l'accessibilité et la sécurité. Les autorisations ont été accordées.

M. Michel VANDERPLAETSEN indique que les travaux ont pour but d'économiser de l'énergie en abaissant le plafond côté maison des associations, en posant de nouveaux convecteurs dans le hall d'accueil, dans les salles de la maison des associations en mettant en place un éclairage LED dans les salles de la maison des associations.

Il ajoute que les trois fenêtres Nord de la maison des associations seront changées pour gagner en isolation.

Il précise que, lors de l'instruction du dossier d'urbanisme, il a été demandé de remplacer une fenêtre par une porte et inversement, ce qui occasionne des travaux supplémentaires à ceux initialement prévus.

Enfin, M. Michel VANDERPLAETSEN mentionne au Conseil Municipal que des cloisons vont être posées au sein de la maison des associations pour proposer trois salles pour accueillir plusieurs associations en même temps et un placard anti-feu sera créé pour le stockage du matériel.

M. Arnaud DUBOIS demande si le projet a été étudié par un professionnel. M. Michel VANDERPLAETSEN lui répond que le dossier a été suivi par Mme Caroline BONNET, Architecte, et qu'un rapport de vérification réglementaire après travaux sera réalisé.

M. Michel VANDERPLAETSEN précise que deux subventions pourront être sollicitées pour le financement de ces travaux.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité (M. Christian SURONNE pour lui-même ainsi que pour M. Vincent PEUDEVIN qui lui a donné procuration, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL pour elle-même ainsi que pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, M. Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT pour lui-même ainsi que pour Mme Anne GOSSE qui lui a donné procuration, Mme Céline LETEURTRE, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET pour elle-même ainsi que pour Mme Monique LEMERCIER qui lui a donné procuration) :

- Retient le devis de l'entreprise AC2S en date du 12/01/2026 d'un montant de 32 051,00 € HT/38 461,20 € TTC pour la réalisation du local rangement, du cloisonnement, de l'abaissement du plafond et le déplacement de la porte ;
- Retient le devis de l'entreprise LESOBRE en date du 10/12/2025 d'un montant de 5 348,35 € HT/6 418,02 € TTC pour le changement des trois fenêtres ;
- Retient le devis de la société NOLLET en date du 21/01/2026 d'un montant de 1 495,99 € HT/1 795,19 € TTC pour la fourniture de convecteurs dans le hall d'accueil de la salle des fêtes. La pose sera effectuée par le service technique ;
- Retient le devis de la société NOLLET en date du 21/01/2026 d'un montant de 1 751,82 € HT/2 102,18 € TTC pour la fourniture de convecteurs dans les salles de la maison des associations. La pose sera faite par le service technique ;
- Retient le devis de la société NOLLET en date du 20/01/2026 d'un montant de 1 030,50 € HT/1 236,60 € TTC pour la fourniture des dalles lumineuses LED qui seront mises en place par le service technique ;
- Inscrit les crédits au budget primitif 2026 ;
- Décide de solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès des organismes compétents : État, DETR et Département.

3. Travaux aménagement accotement Rue du Bosc Sévis - Délibération n°02/2026

M. Michel VANDERPLAETSEN explique au Conseil Municipal qu'en périodes humide et hivernale l'accotement du Bosc de Sévis est endommagé.

Il précise qu'il est nécessaire de poser des bordures en béton afin de le protéger et d'élargir la voie de 40 centimètres avec la mise en œuvre d'enrobé à chaud.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité (M. Christian SURONNE pour lui-même ainsi que pour M. Vincent PEUDEVIN qui lui a donné procuration, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL pour elle-même ainsi que pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, M. Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT pour lui-même ainsi que pour Mme Anne GOSSE qui lui a donné procuration, Mme Céline LETEURTRE, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET pour elle-même ainsi que pour Mme Monique LEMERCIER qui lui a donné procuration) :

- Retient le devis de l'entreprise DDTP en date du 05/12/2025 d'un montant de 7 250,00 € HT/8 700,00 € TTC pour la protection de l'accotement et l'élargissement de la voie Rue du Bosc à Sévis ;
- Inscrit les crédits au budget primitif 2026.

4. Poste de transformation électrique Rue Georges Pompidou Auffay : rapport de maintenance et mise aux normes - Délibération n°03/2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, selon la législation en vigueur, un contrat de maintenance est conclu avec EDF pour le poste de transformation électrique Rue Georges Pompidou à AUFFAY depuis le 01/08/2023.

Suite au contrôle 2025, Dalkia a transmis par mail en date du 16/12/2025 un devis pour la refonte du poste HTA/BT afin de le mettre aux normes, d'un montant de 25 467,40 € HT/30 560,88 € TTC.

Monsieur le Maire ajoute qu'une demande de remboursement à 50 % sera demandée à la CDC Terroir de Caux car le poste de transformation électrique alimente le gymnase, la salle des fêtes et une partie des habitations du haut de la Rue Georges Pompidou.

M. Arnaud DUBOIS précise que la CDC Terroir de Caux a tout intérêt à participer afin que le gymnase soit alimenté en électricité.

M. Marc PETIT remercie l'intervention de Monsieur le Maire au Conseil Communautaire lors de l'adoption de la délibération de remboursement des frais de maintenance et de travaux du transformateur électrique.

M. Arnaud DUBOIS souhaite connaître la périodicité de la maintenance. Monsieur le Maire lui répond que le transformateur est contrôlé une fois par an.

M. Arnaud DUBOIS souhaite savoir si la commune dispose d'agents habilités en électricité. Monsieur le Maire lui répond que oui, deux agents du service technique sont habilités en travaux électriques et intervention générale.

Monsieur le Maire souligne que les travaux ont tout intérêt à être entrepris maintenant plutôt que d'attendre que le poste de transformation électrique soit irréparable, car ce serait un remplacement à neuf, le coût serait donc tout autre.

Suite à un rendez-vous avec la société Dalkia en présence de M. Michel VANDERPLAETSEN et Monsieur le Maire, le devis a déjà été remisé.

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité (M. Christian SURONNE pour lui-même ainsi que pour M. Vincent PEUDEVIN qui lui a donné procuration, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL pour elle-même ainsi que pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, M. Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT pour lui-même ainsi que pour Mme Anne GOSSE qui lui a donné procuration, Mme Céline LETEURTRE, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET pour elle-même ainsi que pour Mme Monique LEMERCIER qui lui a donné procuration) :

- De signer le devis de la société Dalkia en date du 16/12/2025 pour la refonte du poste HTA/BT afin de le mettre aux normes d'un montant de 25 467,40 € HT/30 560,88 € TTC ;
- D'inscrire les crédits au budget primitif 2026 ;
- De demander à la CDC Terroir de Caux, conformément à la convention signée, le remboursement des frais engagés à 50 % car les travaux concernent les 2 bâtiments (Salle des Fêtes et Gymnase) ;
- D'encaisser le remboursement de 50 % de la CDC Terroir de Caux.

5. Personnel communal : avancement de grade 2026 - Délibération n°04/2026

Le Centre de Gestion nous a transmis, par courrier en date du 2 Décembre 2025, le tableau des possibilités d'avancement de grade pour l'année 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 Janvier 2019 fixant, au regard des circonstances locales, le taux de promotion d'avancement, grade par grade.

Ce taux est à appliquer au nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement au grade supérieur pour obtenir le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus, de préciser que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié, de retenir le taux de promotion de 100 % pour tous les grades,

Vu l'arrêté de la Commune de Val-de-Scie en date du 29 Janvier 2021 fixant les lignes directrices de gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours du personnel communal,

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

En conséquence, Monsieur le Maire propose les nominations suivantes :

- Géraldine PARIS, Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe au 01/03/2026
- Nicolas CALTOT, Adjoint Technique Principal 1^{ère} Classe au 01/05/2026
- Nathalie LECOQ, Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe au 23/12/2026
- Annaele COTY, Adjoint Animation Principal 2^{ème} Classe au 01/09/2026

Le conseil municipal à l'unanimité (M. Christian SURONNE pour lui-même ainsi que pour M. Vincent PEUDEVIN qui lui a donné procuration, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL pour elle-même ainsi que pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, M. Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT pour lui-même ainsi que pour Mme Anne GOSSE qui lui a donné procuration, Mme Céline LETEURTRE, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET pour elle-même ainsi que pour Mme Monique LEMERCIER qui lui a donné procuration), après en avoir discuté :

- décide la création des postes suivants pour :
 - Géraldine PARIS, Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe au 01/03/2026
 - Nicolas CALTOT, Adjoint Technique Principal 1^{ère} Classe au 01/05/2026
 - Nathalie LECOQ, Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe au 23/12/026
 - Annaele COTY, Adjoint Animation Principal 2^{ème} Classe au 01/09/2026
- Supprime les postes actuellement occupés par ces agents à ces mêmes dates.
- Nomme ces agents aux postes et dates cités ci-dessus.

6. Commune Bacqueville-en-Caux : scolarisation 1 enfant à compter de l'année scolaire 2025/2026 - Délibération n°05/2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à un mail reçu le 05/01/2026 de la commune de Bacqueville-en-Caux, un enfant domicilié à AUFFAY y est scolarisé en ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) à compter de la rentrée scolaire 2025/2026.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de participer financièrement aux charges de l'École Élémentaire de la Commune de Bacqueville-en-Caux à partir de l'année scolaire 2025/2026.

Cette somme est révisée chaque année selon les charges réelles.

M. Jean CHOMANT souhaite connaître le montant des charges. Monsieur le Maire lui répond que celui-ci est actuellement de 750 €.

Le conseil Municipal après délibération accepte à l'unanimité (M. Christian SURONNE pour lui-même ainsi que pour M. Vincent PEUDEVIN qui lui a donné procuration, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL pour elle-même ainsi que pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, M. Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT pour lui-même ainsi que pour Mme Anne GOSSE qui lui a donné procuration, Mme Céline LETEURTRE, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET pour elle-même ainsi que pour Mme Monique LEMERCIER qui lui a donné procuration) de participer financièrement aux charges réelles de l'école de Bacqueville-en-Caux à compter de l'année scolaire 2025/2026.

7. CDC Terroir de Caux : Procès-verbal Conseil Communautaire du 13/11/2025

Le Conseil Municipal n'émet aucune observation sur ce procès-verbal.

M. Arnaud DUBOIS souhaite informer le Conseil Municipal de l'intervention après la séance du Conseil Communautaire d'un collectif anti-éolien pour la défense de notre territoire.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est intervenu pour préciser, contrairement à ce qui est souvent dit que la commune de Val-de-Scie a voté contre ce projet éolien tout comme les communes de Cropolis et Heugleville-sur-Scie.

Monsieur le Maire ajoute qu'il ne répond pas aux sollicitations des porteurs de projets éoliens.

8. Affaires Diverses

- a) Commission des finances :
Mardi 10 Mars 2026 à 17 H 30
- b) Date prochain Conseil Municipal :
Jeudi 12 Mars 2026 à 18 H 30
- c) Remise des prix illuminations de Noël :
Samedi 14 Février 2026 à 16 H 30
- d) Population de Val-de-Scie au 01 Janvier 2026 :
2 555 Habitants

e) Compte-rendu rendez-vous CEREMA/École Élémentaire 10/12/2025

M. Michel VANDERPLAETSEN donne le compte-rendu de ce rendez-vous qui a eu lieu en présence de Mme Virginie PELISSE, M. Claude FRANC, Mme Françoise BOUDIN, lui-même et Mme Noélie CARRETERO, cheffe de projet experte en performance environnementale et confort du bâti.

Le but est de lutter contre la surchauffe en améliorant le cadre de vie, trouver des adaptations fondées sur la nature et adapter le parc bâti au changement climatique.

Ce projet pourrait être mené en concertation avec les enseignants, les parents et les enfants. Il a été évoqué la possibilité d'une trame verte au niveau de la cour de l'école.

En ce qui concerne le bâti, Mme Noélie CARRETERO a indiqué que pour elle le plus urgent est de poser de la peinture blanche sur les fenêtres et d'installer des casquettes aux fenêtres de l'étage.

M. Michel VANDERPLAETSEN indique que, dans le dernier mail en date du 26/01/2026, Mme Noélie CARRETERO informe qu'elle proposera des pistes de travail avec différents niveaux d'intervention.

Elle a consulté le réseau CANOPE pour le volet concertation avec les usagers avec une mission à deux voix.

Elle a aussi sollicité plusieurs pistes de financeurs.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la cérémonie de remise de médailles le 30/01/2026 à Sévis.

9. Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épousé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 H 30.